

# PUBLICATIONS DE L'ÉCOLE FRANÇAISE DE ROME

## SOUMETTRE UN ARTICLE/UN DOSSIER AUX *MÉLANGES* DE L'ÉCOLE FRANÇAISE DE ROME

Créée en 1881 sous le titre de *Mélanges d'histoire et d'archéologie*, les *Mélanges de l'École française de Rome*, revue internationale de rang A à comité de lecture, sont subdivisés en trois séries : Antiquité, Moyen Âge, Italie et Méditerranée modernes et contemporaines.

Publiés simultanément sur double support, papier et numérique (sur la plateforme OpenEdition journals), à raison de deux volumes annuels, ils proposent des dossiers thématiques coordonnés par un ou plusieurs curateurs, des éditions de sources, ainsi que des articles dans leur section des *varia*.

Les textes sont publiés en français, en italien, en anglais, en allemand et en espagnol, avec des résumés dans la langue de l'auteur et en anglais (ou en français si la langue de l'auteur est l'anglais).

Chaque revue comporte un **comité de rédaction** formé des membres scientifiques de la section concernée et d'un **comité de lecture** regroupant des experts assurant la qualité scientifique et éditoriale des textes publiés.

### Soumettre un article/dossier

Les propositions d'articles/de dossiers doivent être adressées, par email, à la rédaction en chef de la revue concernée :

- Pour les *Mélanges de l'École française de Rome. Antiquité* (MEFRA) : [dirant@efrome.it](mailto:dirant@efrome.it)
- Pour les *Mélanges de l'École française de Rome. Moyen Âge* (MEFRM) : [dirma@efrome.it](mailto:dirma@efrome.it)
- Pour les *Mélanges de l'École française de Rome. Italie et Méditerranée modernes et contemporaines* (MEFRIM) : [dirmod@efrome.it](mailto:dirmod@efrome.it)

Pour les dossiers, la proposition doit être assortie du **questionnaire de présentation de dossier thématique** complétée.

### Recommandations aux auteurs/curateurs

Les auteurs sont invités à suivre scrupuleusement les normes rédactionnelles et bibliographiques de l'École française de Rome.

Le volume autorisé est :

- de 40 000 à 60 000 signes espaces comprises (incluant notes et bibliographies) pour les articles ;
- de 350 000 à 600 000 signes espaces comprises (incluant notes et bibliographies) pour les dossiers.

Les curateurs de dossiers thématiques sont invités à prendre connaissance de la **charte du curateur de dossier thématique**.

### Modalités d'acceptation

Tous les articles soumis pour publication font l'objet d'une évaluation en double aveugle par les pairs. Chaque texte est transmis à deux évaluateurs, experts dans la matière traitée. Si leurs avis sont divergents, un troisième évaluateur peut être sollicité. Ils ont pour mission de juger la qualité scientifique du texte et la validité méthodologique de la démonstration.

Les rapports sont anonymes et suivent une grille d'évaluation précise. Trois avis sont laissés à l'appréciation des experts :

- Accepté pour publication, sans modification
- Accepté pour publication sous réserve de révisions
- Refusé

Le comité de rédaction restitue les évaluations sous forme de synthèse aux auteurs qui prennent en compte les demandes de modifications avant transmission du manuscrit définitif. Une fois le texte définitif reçu et approuvé par la rédaction en chef, l'article peut intégrer le programme de parution.

L'auteur remet alors la **lettre d'autorisation de publication** remplie par ses soins que lui aura adressé le service des publications.

### Éléments à fournir

Les **textes** des articles doivent être envoyés en format .doc ou .docx, sans les images, comprenant dans cet ordre :

- Titre de l'article
- Nom de l'auteur
- Affiliation académique ou institutionnelle
- Email
- Résumé dans la langue de l'article (900 signes espaces comprises max.) assorti de 5-6 mots clés
- Résumé et mots clés en anglais. Si la langue de l'article est en anglais, le deuxième résumé doit être en français.
- Texte (3 niveaux de titre maximum)
- Bibliographie développant les seules références citées dans l'article
- Titres et légendes des illustrations, crédits des illustrations

Les **dossiers** thématiques doivent être constitués des éléments suivants :

- la table des matières comportant : titres des articles, noms des auteurs et calibrage ;
- un dossier regroupant l'ensemble des articles en format doc.x, anonymisés (le nom de l'auteur/autrice ne doit pas apparaître en signature), et nommés sous la forme : Dossier\_Titre du dossier\_Art.X\_Titre article.docx ;
- les lettres d'autorisation de publication signés par l'ensemble des auteurs.

Les **illustrations** (photographies, cartes, graphiques), rassemblées dans un dossier à part, doivent être fournies :

- en format JPG, TIFF ou PNG ;
- en résolution de 300 dpi ;
- numérotées de 1 à X, et nommées de manière cohérente sans utiliser d'espace ou d'accent ;
- pour les dossiers thématiques, nommées de la manière suivante : Dossier\_Titre du dossier\_Art.X\_Titre article\_Illustration n°1.jpg, etc.

Toute illustration doit être accompagnée de l'**autorisation de reproduction** correspondante préalablement obtenue.